

2



Roselyne Bachelot : « Il faut dissoudre l'Ordre des médecins de Paris »

2

« Nous aurions aimé être informés autrement que par voie de presse. » Le Conseil national de l'Ordre des médecins est encore sonné. C'est en écoutant Europe 1 ce lundi matin qu'il a appris que Roselyne Bachelot demandait la dissolution du Conseil départemental de Paris, au vu d'un rapport « accablant » de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Soit l'annulation du mandat de 24 personnes et l'organisation de nouvelles élections dans un délai de deux mois.

O

Rendu public dans la semaine

C

« C'est une affaire très délicate, l'honneur de confrères est en jeu, a réagi lundi André Deseur, porte-parole du Conseil national, interrogé par 20 Minutes. Nous attendions ce rapport (commandé fin mars 2007, ndlr) depuis un certain temps. Mais nous pensions être les premiers à le recevoir. » Le document ne lui a été transmis que ce matin, à sa demande. Explications du ministère de la Santé : le rapport ne devait être rendu public que dans la semaine.

t

O

La ministre de la Santé, en tout cas, n'a pas attendu pour se prononcer sur la question : « La gouvernance du Conseil départemental de Paris est en panne, a-elle déclaré à l'antenne. Je mets le Conseil national de l'Ordre devant ses responsabilités et lui demande de dissoudre le Conseil départemental de Paris », a-t-elle ajouté. André Deseur rectifie : « Ce n'est pas dans les attributions du Conseil national de dissoudre un Conseil départemental. Seul le préfet peut le faire, à notre demande. »

b

r

Roselyne Bachelot avait demandé à l'Igas d'enquêter sur cet ordre départemental, qui représente 23 000 médecins, « pour s'assurer de son bon fonctionnement et éventuellement l'améliorer ». Selon elle, le rapport de l'Igas est « accablant, avec des problèmes de gestion considérables ». Sans plus de précisions. Selon Europe 1, des irrégularités ont été constatées, comme des indemnités versées aux responsables du Conseil parisien, atteignant parfois plus de 80 000 euros par an et par personne. Sont également pointés du doigt des honoraires d'avocats très importants ou des travaux effectués sans appel d'offres.

e

2

« Créer un statut de l' élu ordinal »

« Comment voulez-vous qu'un Conseil ordinal organise un appel d'offres comme dans le public, c'est une gestion très lourde », plaide André Deseur. Et le porte-parole de rappeler que le Code de la Santé public qui régit le fonctionnement de l'Ordre des médecins ne prévoit pas l'indemnisation des élus. « Ils sont perdants financièrement par rapport à leurs consultations en moins. C'est pourquoi certains conseils départementaux, dont celui de Paris, ont mis en place des indemnisations pour gratifier les confrères chargés d'un rôle de surveillance. Si c'est voté par le conseil, ce n'est pas illégal. Mais pour plus de transparence, nous demandons aux législateurs de modifier le code de la Santé public et de créer un statut de l' élu ordinal. » Le Conseil national doit se réunir vendredi pour prendre une décision.

O

O

7

C. F.

2 MALVERSATIONS

L'Ordre des médecins de Paris s'estime innocent

5

Roselyne Bachelot a sommé le Conseil national de l'Ordre de le dissoudre, jugeant l'enquête de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur son fonctionnement, « accablant ».

O

C

t

O

b

r

e



La leçon d'anatomie du docteur Nicolaes Tulp 1632

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la ville de Paris a estimé lundi 22 octobre au soir, qu'aucune malversation et aucun détournement ne lui était reproché dans le rapport définitif de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Il répond ainsi à l'analyse de Roselyne Bachelot,

ministre de la Santé, qui a jugé

ce rapport « accablant ». Elle a déclaré lundi matin sur Europe 1 mettre « le Conseil national de l'Ordre devant ses responsabilités et lui demander de dissoudre le Conseil départemental de Paris ».

Fin mars 2007, le ministère avait demandé à l'Igas d'enquêter sur cet ordre départemental, qui représente 23 000 médecins, « pour s'assurer de son bon fonctionnement et éventuellement l'améliorer ».

« **Service offert** »

Selon l'Ordre départemental de Paris, « il apparaît que les termes de ce rapport définitif ne diffèrent pas de ceux du pré-rapport ».

2

Or, selon l'Ordre de Paris, « le Conseil National (de l'Ordre) s'est exprimé le 4 octobre dernier » et avait alors indiqué que « l'enquête diligentée à la demande du ministre de la Santé ne (révélaient) pas des faits susceptibles d'être qualifiés de détournements, malversations, manquements déontologiques ni d'empêchement de remplir ses missions », en se fondant en particulier sur le pré-rapport de l'Igas.

O

L'Ordre de Paris rappelle en outre qu'il fonctionne puisque « l'Igas dans ses conclusions a considéré que "le service offert aux 23.000 médecins parisiens n'a pas formellement été affecté par les conflits au sein du conseil" ».

O

Le préfet n'a donc pas motif à prononcer sa dissolution pour non fonctionnement, estime-t-il.

7

Pour sa part, l'Ordre national, qui a remis le rapport définitif aux mains de ses juristes, a indiqué lundi qu'il se prononcerait sur cette affaire lors de sa séance plénière prévue vendredi.

2



L'Ordre des médecins de Paris bientôt dissous ?

8

Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) s'est prononcé vendredi pour la dissolution de l'Ordre départemental de Paris. Il préconise également l'organisation d'élections pour la totalité des membres.

O

Le CNOM n'a « relevé, dans les éléments dont il dispose, aucune malversation établie et c'est sur le défaut de sérénité et de confraternité indispensables aux débats et délibérations qu'est fondée sa décision », précise-t-il cependant dans un communiqué diffusé vendredi.

C

Requête de Roselyne Bachelot

t

Le 22 octobre, la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot a demandé au Conseil national de dissoudre l'ordre départemental de Paris au vu, a-t-elle dit, d'un rapport « accablant » de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Le ministère de la Santé avait demandé fin mars à l'Igas d'enquêter sur cet ordre départemental, qui représente 23 000 médecins, « pour s'assurer de son bon fonctionnement et éventuellement l'améliorer ».

O

b

Dans son rapport rendu public vendredi par le ministère de la Santé, l'Igas relève que le conseil de l'Ordre des médecins de Paris est « marqué par des dysfonctionnements touchant notamment son instance délibérante et des problèmes de gestion » mais que la plupart des services administratifs « fonctionnent cependant de manière correcte ».

r

e

Des rémunérations en question

À l'origine du « dysfonctionnement majeur » se trouvent « des inimitiés entre certains membres élus dont les origines sont fort anciennes et les raisons diverses », résumant les inspecteurs de l'Igas Pascale Romenteau et Cédric Puydebois dans ce rapport.

2

0

La question des rémunérations de certains membres du bureau, versées en marge de tout cadre juridique, participe aussi de la césure du conseil en deux clans, car les élus non renouvelés dans leur fonction ont « perdu » ces rémunérations, précise l'IGAS estimant, en conclusion, que la « sortie de crise passe par un renouvellement du conseil ».

0

7

La situation financière, qui s'est améliorée depuis le précédent contrôle de en 2000, « reste néanmoins fragile ». Les « dépenses discrétionnaires (travaux, notes de restaurant sur carte bleue...) sont critiquables non dans leur objet ou leur montant qui reste raisonnable, mais dans les conditions de relative opacité dans lesquelles elles sont décidées et exécutées », relève également l'Igas.